

évidemment des désordres. Il ajoute cette considération générale sur l'impossibilité de retrancher certains maux (chez des peuples déjà abâtardis & corrompus, s'entend). „ Théodoric, roi „ d'Italie avouoit que ce n'étoit point aux spectacles qu'on devoit attendre de la retenue & „ des mœurs. Il les regardoit comme la ruine „ de la modestie & de la pudeur. Pourquoi donc „ les souffroit-il ? Il va vous le dire. *Il est quelquefois nécessaire de tolérer quelques folies du „ peuple, pour l'empêcher d'en faire de plus „ grandes.* — On sait, dit St. Augustin, „ que les plus grandes licences étant passées en „ coutume, on s'habitue même à en faire l'apologie : & pour lors quoique réprochées, elles „ parviennent à forcer l'autorité publique de les „ tolérer. — Les loix humaines, ajoute „ St. Thomas, ne sont pas tenues à réprimer „ tous les maux. Quoi qu'il en soit, il est manifeste qu'elles ne les répriment pas tous, & „ c'est ce qui suffit pour répondre péremptoirement à l'argument de la tolérance. „

Il faut lire dans l'ouvrage même ce que l'auteur dit de la tolérance des spectacles à Rome, & de la ridicule conséquence qu'on en tire, comme si le Pontife les approuvoit. On ne peut rien ajouter à la manière claire, méthodique & péremptoire dont tous ces sophismes sont confondus.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la longue suite de raisonnemens exacts & solides qu'il oppose à la fureur de l'histronisme ; ayant eu plusieurs fois occasion de traiter cette matière avec assez d'étendue (a), nous serions dans le cas

---

(a) Nommément 15 Avril & 1 Mai 1781. — Voyez aussi le 1 Janv. 1787, pag. 11 & autres cités *ibid.*